

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1462

présenté par
Mme Duflot

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 23 par les mots :

« et de porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 0 % à l'horizon 2040 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de réussir la transition énergétique en France, et notamment de préserver la santé humaine et l'environnement, la sortie du nucléaire s'impose pour de multiples raisons.

Le risque d'un accident majeur n'a pas de commune mesure avec tout autre type d'accident puisque les déchets radioactifs sont dangereux pour des milliers d'années.

La production d'électricité d'origine nucléaire étant centralisée, sécuritaire et non démocratique, cette source d'énergie va à l'encontre des objectifs édictés par le projet de loi de transition énergétique. Par ailleurs, la dépendance aux importations d'uranium, dont l'exploitation se fait au détriment des populations et de l'environnement d'où il provient, empêche la France de concourir à l'indépendance et l'exemplarité énergétiques.

À ces risques, s'ajoutent des raisons économiques : la poursuite onéreuse du programme nucléaire français bloque les politiques d'économie d'électricité, freine le développement des renouvelables, et empêche les mutations industrielles indispensables à la transition énergétique et à notre avenir économique.

L'acceptabilité d'un tel risque ne doit pas relever des experts ni, encore moins, des promoteurs du nucléaire.